



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Conseil d'Administration – Session ordinaire

Séance ordinaire du 17 décembre 2024

Objet : Plan de Stratégie Patrimoniale 2024-2034

Le Conseil d'Administration d'HABITALYS, Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du siège, 1080 avenue du Midi à Agen, le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures, sous la présidence de M. Thomas BOUYSSONNIE.

Étaient présents

M. BOUYSSONNIE, Mme CASTELLI, M. DEMEL, M. DUTHIL, Mme GARCIA-IZQUIERDO, Mme GROSSIAS, Mme KHERKHACH, M. LABROUSSE, Mme LAVERGNE DE CERVAL, Mme PALAZE, Mme PITOUS, Mme SALLES, M. SOULIER-MARATUECH, Mme VEZINAT.

Étaient absents ou excusés

M. COSTA, M. CONSTANS, Mme DEFFIET, M. GIRARDI, Mme LAVIT, M. PICARD.

Etaient représentés par pouvoir

M. BIASOTTO, donne pouvoir à M. BOUYSSONNIE,
M. BILIRIT donne pouvoir à Mme SALLES,
Mme FIGUES donne pouvoir à Mme PALAZE.

Assistaient également à la séance

M. GUINANDIE, Directeur Général,
Mme HAFFNER, Directrice générale adjointe,
M. BIZE, Directeur du patrimoine,
M. MALIEN, Directeur Financier,
Mme CIEMNIEWSKI, responsable projets,
M. LALANE, représentant le CSE.

Le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne,

- Vu l'obligation réglementaire, pour HABITALYS, de disposer d'un Plan de Stratégie Patrimoniale rénové et tenant compte des enjeux de décarbonation du patrimoine, d'accessibilité PMR, de vente, de production d'une offre nouvelle, de politique de maintenance et d'entretien,
- Vu la mission confiée au cabinet HTC, et la volonté d'HABITALYS de finaliser en 2025 le cadre stratégique d'utilité sociale avec AGEN HABITAT, afin de répondre aux obligations réglementaires imposées à la société de coordination Habiter en Lot et Garonne,
- Vu la présentation en séance de la cotation du parc : attractivité et technique,
- Considérant qu'au terme de cette cotation, le programme de travaux s'établit à 67,3 millions d'€ HT sur la période 2024-2034, et qu'une autre séquence est à envisager à l'horizon 2040,
- Considérant la nécessité impérieuse de conjuguer les besoins de travaux avec les capacités financières de l'organisme à terme,
- Considérant la présentation en séance de l'étude financière prévisionnelle (VISIALWEB) pour la période 2024-2034,
- Considérant la nécessité de conserver sur l'ensemble de la période, un potentiel financier supérieur à 1 000 € par logement,
- Attendu que cet objectif économique suppose de limiter l'investissement à concurrence de 52 378 000 € toutes dépenses confondues, tel que peut le démontrer la projection VISIAL,
- Au terme des échanges tenus en séance,

DELIBERE ET DECIDE :

- ✓ De valider le Plan de Stratégie Patrimoniale dans les conditions techniques et économiques qui viennent d'être exposées,
- ✓ D'engager, dès 2025, les premières actions de rénovation du parc.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Agen, le 18 décembre 2025

Directeur Général,



Bruno GUINANDIE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Conseil d'Administration – Session ordinaire

Séance ordinaire du 17 décembre 2024

Objet : Présentation du projet de BP 2025

Le Conseil d'Administration d'HABITALYS, Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du siège, 1080 avenue du Midi à Agen, le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures, sous la présidence de M. Thomas BOUYSSONNIE.

Étaient présents

M. BOUYSSONNIE, Mme CASTELLI, M. DEMEL, M. DUTHIL, Mme GARCIA-IZQUIERDO, Mme GROSSIAS, Mme KHERKHACH, M. LABROUSSE, Mme LAVERGNE DE CERVAL, Mme PALAZE, Mme PITOUS, Mme SALLES, M. SOULIER-MARATUECH, Mme VEZINAT.

Étaient absents ou excusés

M. COSTA, M. CONSTANS, Mme DEFFIET, M. GIRARDI, Mme LAVIT, M. PICARD.

Étaient représentés par pouvoir

M. BIASOTTO, donne pouvoir à M. BOUYSSONNIE,
M. BILIRIT donne pouvoir à Mme SALLES,
Mme FIGUES donne pouvoir à Mme PALAZE.

Assistaient également à la séance

M. GUINANDIE, Directeur Général,
Mme HAFFNER, Directrice générale adjointe,
M. BIZE, Directeur du patrimoine,
M. MALIEN, Directeur Financier,
Mme CIEMNIEWSKI, responsable projets,
M. LALANE, représentant le CSE.

Question 1 : Présentation du projet de BP 2025

Le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne dénommé Habitalys,

Vu l'arrêté du 21 janvier 2009 fixant le budget des OPH soumis aux règles de la comptabilité de commerce,

Vu le décret n° 2014-1151 du 7 octobre 2014 relatif à diverses dispositions financières et comptables applicables aux organismes d'habitations à loyer modéré,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2015 fixant le nouveau plan comptable applicable au régime de comptabilité de commerce,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Office en date du 22 octobre 2024 relative aux orientations budgétaires retenues pour l'exercice 2025,

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Investissement de l'Office réunie le 12 décembre 2024 afin de présenter au Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2025,

Vu la note de présentation du budget primitif 2025 jointe,

Après avoir entendu l'exposé fait par le Directeur financier sur l'élaboration de ce budget et les résultats attendus à l'issue de son exécution,

DELIBERE ET DECIDE

d'adopter le budget primitif 2025 et de voter ce budget par chapitre tel que proposé par le Directeur Général, à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Fait à Agen, le 18 décembre 2024



Bruno GUINANDIE
Directeur Général

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Bruno Guinandie", written over a horizontal line.

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2025

I. INTRODUCTION	4
A. LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE	4
B. LES CARACTERISTIQUES MARQUANTES	4
Proposition Budget Primitif 2025.....	6
II. LE COMPTE DE RESULTAT – L’AUTOFINANCEMENT	9
A. LES CHARGES	9
B. LES PRODUITS	12
C. LE RESULTAT	15
D. L’AUTOFINANCEMENT	15
1 - LA CAPACITE D’AUTOFINANCEMENT	15
2 – L’AUTOFINANCEMENT NET HLM	16
3 – LE RATIO D’AUTOFINANCEMENT NET HLM.....	16
III. LE TABLEAU DE FINANCEMENT	18
A. LES EMPLOIS	19
B. LES RESSOURCES.....	21
C. LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	22
IV. CONSTATS ET CONCLUSIONS	22

I. INTRODUCTION

A. LE CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Le Budget Primitif pour l'exercice 2025 a été élaboré dans le respect du cadre légal et réglementaire s'appliquant aux Offices Publics de l'Habitat :

- ↳ Article R.423-7 du C.C.H.:« *Le budget d'un office public de l'habitat est présenté conformément à la nomenclature budgétaire et comptable et selon les modalités fixées par des instructions homologuées [...]par arrêté conjoint des ministres chargés du logement, des finances et des collectivités territoriales pour les offices publics de l'habitat soumis aux règles de la comptabilité de commerce. «*
- ↳ Le tableau de financement prévisionnel comporte pour l'exercice les prévisions de variation, d'une part, des emplois stables et, d'autre part, des ressources stables.
- ↳ Lorsque l'office public de l'habitat exerce une activité pour le compte d'un tiers, les opérations correspondantes font l'objet d'un état prévisionnel annexe qui est présenté selon des modalités fixées par les instructions mentionnées au premier alinéa. Ces états sont constitués d'un compte de résultat prévisionnel en équilibre et, le cas échéant, d'un tableau de financement prévisionnel.
- ↳ Article R.423-9 du C.C.H. précisant les modalités de mise en place d'un ratio d'autofinancement net et les valeurs minimales à respecter,
- ↳ Décret n° 2015-1253 du 7 octobre 2015 relatif aux documents fournis annuellement par les organismes d'habitations à loyer modéré
- ↳ Arrêté du 7 octobre 2015 homologuant l'instruction comptable des organismes à comptabilité privée

B. LES CARACTERISTIQUES MARQUANTES

Les éléments majeurs ayant guidé l'établissement du Budget Primitif de l'exercice 2025 sont conformes aux orientations budgétaires décidées le 22 octobre dernier :

- ↳ Un ratio d'autofinancement minimum de 6 %,
- ↳ Une actualisation des loyers de 3.26%
- ↳ L'application du PSP mis à jour en 2024,
- ↳ Le maintien du niveau d'entretien et de la remise en état des logements pour maintenir l'attractivité commerciale de nos résidences avec la prise en compte de la mise à jour du Plan Stratégique de Patrimoine réalisée en 2024.
- ↳ 161 nouveaux logements familiaux prévu en 2025 dont 141 logements rachetés auprès du bailleur social ERILIA
- ↳ Les démarrages de chantier attendus en 2025 portant sur 26 opérations représentant 382 logements, dont 141 logements rachetés à ERILIA et 54 logements de l'EHPAD de SOS.
- ↳ La poursuite de la réhabilitation lourde de la résidence La Gravette à Marmande

↳ La reconduction de la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) pour sa huitième année dans d'hypothèse de conditions d'application similaires à 2024.

Proposition Budget Primitif 2025

SYNTHESE BUDGET PRIMITIF 2025

Compte de résultat prévisionnel 2025

CH	CHARGES	En Euro	En Euro	PRODUITS	CH
60	- Achats - approvisionnements	2 149 000	25 422 500	Production vendue -	70
61	- Services extérieurs	5 345 765	1 457 000	variation stock immeubles -	71
62	- Autres services extérieurs	1 232 750	280 000	Production immobilisée -	72
63	- Impôts, taxes et versements assimilés	3 915 500	40 000	Subvention d'exploitation -	74
64	- Charges de Personnel	4 016 720	60 000	Autres produits -	75
65	- Autres charges	332 500	500 000	Produits financiers -	76
66	- Charges financières	4 750 000	4 416 000	Produits exceptionnels -	77
67	- Charges exceptionnelles	1 278 000	847 000	Reprises sur provisions -	78
68	- Dotations amortissements et provisions	8 430 000	25 000	Transfert de charges -	79
TOTAL CHARGES		31 450 235	33 047 500	TOTAL PRODUITS	

**Résultat prévisionnel
de l'exercice 2025**

1 597 265 €

Passage du résultat prévisionnel à l'autofinancement prévisionnel

	+	-	
+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés, démolis, remplacés	783 000	2 657 000	- Produits des cessions d'éléments d'actifs
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 430 000	1 100 000	- Quote-part des subventions virée au résultat
		847 000	- Reprises sur amortissements, aux dépréciations et provisions

Capacité d'autofinancement

6 206 265 €

Tableau de financement prévisionnel (variation du fonds de roulement)

EMPLOIS	En Euro	En Euro	RESSOURCES
Investissements immobilier	29 716 753	6 206 265	Capacité d'autofinancement
Investissements de structure	277 500	2 657 000	Produits de cession d'actifs
Rembts d'emprunts dont RA (capital)	4 633 529	4 547 850	Subventions (notifications)
Remboursement DG locataires sortants	120 000	19 893 122	Emprunts
		130 000	Encaissement DG locataires entrants
TOTAL EMPLOIS	34 747 782	33 434 237	TOTAL RESSOURCES

prélèvement sur le fonds de

-1 313 545 €

LE RESULTAT – LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

CHARGES		DM 2024	BP 2025
60	Achats - approvisionnement (eau, gaz, élec...)	753 194	2 149 000
61	Services extérieurs	5 332 334	5 345 765
<i>dont 61521</i>	<i>Dépenses de gros entretien</i>	<i>2 885 321</i>	<i>2 764 000</i>
62	Autres services extérieurs	922 014	1 232 750
63	Impôts, taxes, assimilés	3 840 831	3 915 500
<i>dont 63512</i>	<i>Taxes foncières</i>	<i>2 713 381</i>	<i>2 755 000</i>
64	Charges de personnel	3 799 776	4 016 720
65	Autres charges de gestion courante	671 531	332 500
<i>dont 654</i>	<i>Pertes sur créances irrécouvrables</i>	<i>570 000</i>	<i>300 000</i>
66	Charges financières (intérêts d'emprunts)	4 385 000	4 750 000
67	Charges exceptionnelles	1 075 853	1 278 000
<i>dont 675</i>	<i>VNC des éléments sortis de l'actif immobilisé</i>	<i>634 853</i>	<i>783 000</i>
68	Dotations aux amortis., aux dépréc. et aux provis.	8 450 000	8 430 000
TOTAL DES CHARGES		29 230 534	31 450 235

PRODUITS		DM 2024	BP 2025
701	Ventes d'immeubles et terrains	336 000	156 000
703	Récupérations des charges locatives	2 850 522	3 089 500
704	Loyers	20 757 888	22 107 000
706-708	Prestations de service / activités annexes	70 000	70 000
71	Variation stocks	-28 600	1 457 000
72	Production immobilisée	280 000	280 000
74	Subventions d'exploitation	20 000	40 000
75	Autres produits de gestion courante	48 026	60 000
76	Produits financiers	780 000	500 000
77	Produits exceptionnels	4 274 750	4 416 000
<i>dont 775</i>	<i>Produits des cessions d'éléments d'actif</i>	<i>2 759 200</i>	<i>2 857 000</i>
78	Reprises sur amortis., aux dépréc. et provisions	1 170 000	847 000
79	Transfert de charges d'exploitation	28 000	25 000
TOTAL DES PRODUITS		30 586 586	33 047 500

RESULTAT	1 356 053	1 597 265
-----------------	------------------	------------------

L'autofinancement prévisionnel

Passage du résultat prévisionnel à l'autofinancement prévisionnel		
+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés, démolis, remplacés	634 853	783 000
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 450 000	8 430 000
- Produits des cessions d'éléments d'actifs	2 759 200	2 857 000
- Quote-part des subventions virée au résultat	900 000	1 100 000
- Reprises sur amortissements, aux dépréciations et provisions	1 170 000	847 000
	5 611 706	6 206 265

II. LE COMPTE DE RESULTAT – L'AUTOFINANCEMENT

A. LES CHARGES

1. Les Achats (Chapitre 60)

Chapitre	Intitulé	DM 2024	BP 2025	Variation
60	ACHATS APPROVISIONNEMENTS	753 194	2 149 000	+ 185%

Ce chapitre est constitué des achats de fluides (eau, gaz siège, gaz stocké, électricité, carburant, combustible), de fournitures d'atelier pour la régie d'entretien, des achats liés à la production de stocks immobiliers, des fournitures administratives et informatiques. La variation de ce chapitre est essentiellement due aux dépenses attendues d'études et de travaux des opérations de stocks immobiliers (PSLA à Damazan et Villeneuve) plus importantes en 2025 qu'en 2024 (187 K€ => 1 543 K€)

2. Les services extérieurs (Chapitre 61)

Chapitre	Intitulé	DM 2024	BP 2025	Variation
61	SERVICES EXTERIEURS	5 332 334	5 345 765	+ 0,2%

Ce chapitre porte essentiellement sur les dépenses d'entretien du patrimoine (contrats d'entretien, entretien courant, gros entretien). La variation de ce chapitre n'est pas significative. A noter sous ce chapitre l'augmentation des primes d'assurance passant de 305 K€ à 385 K€ après le renouvellement des marchés arrivés à échéance au 31/12/2024.

3. Les autres services extérieurs (Chapitre 62)

Chapitre	Intitulé	DM 2024	BP 2025	Variation
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	922 014	1 232 750	+ 33%

Ce chapitre est essentiellement constitué des dépenses d'honoraires, conseils, frais d'acte, des coûts de déplacements, missions et réception, des frais postaux et de télécommunication, des cotisations.

Il devrait être en forte hausse d'environ 300 K€ par rapport à l'année 2024 du fait essentiellement des cotisations à la CGLLS. La cotisation de base 2024 comportait une réduction importante due à un nombre élevé de logements mis en service en 2023. Peu de logements ont été livrés en 2024.

4. Les Impôts, taxes et versements assimilés (Chapitre 63)

Chapitre	Intitulé	DM 2024	BP 2025	Variation
63	IMPOTS ET TAXES	3 840 831	3 915 500	+ 1,9%

La variation attendue de ce chapitre est essentiellement due à l'hypothèse de hausse de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conséquence de la revalorisation des bases locatives et d'hypothèse d'augmentation des taux des collectivités locales.

5. Les charges de personnel (Chapitre 64)

Chapitre	Intitulé	DM 2024	BP 2025	Variation
64	CHARGES DE PERSONNEL	3 799 776	4 016 720	+ 5.7 %

La variation attendue de ce chapitre s'explique par la prise en compte des mouvements de personnel, le déroulement de carrière des agents relevant de la fonction publique territoriale, la revalorisation des salaires et cette année la hausse significative attendue des charges sociales du fait de l'adhésion au régime général de l'assurance chômage. L'office verra progressivement s'éteindre à l'avenir les dépenses d'indemnisation de personnes couvertes au 31/12/2024 par l'auto-assurance.

6. Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Chapitre	Intitulé	DM 2024	BP 2025	Variation
65	AUTRES CHARGES	671 531	332 500	- 50 %

La variation de ce chapitre comporte à la fois une prévision de baisse des créances irrécouvrables (- 270 K€) et une diminution des dépenses d'actions en QPV (animations,...). Les postes d'entretien maintenance (c/611 – 615) sont parallèlement revalorisés pour mener des actions patrimoniales en QPV.

7. Les charges financières (Chapitre 66)

Chapitre	Intitulé	DM 2024	BP 2025	Variation
66	CHARGES FINANCIERES	4 385 000	4 750 000	+ 8,3%

Les dépenses de ce chapitre portent sur la comptabilisation des intérêts.

Il a été retenu :

- Des intérêts d'emprunts par rapport à 2024 en hausse considérant un livret A maintenu à 3% en 2025, les intérêts des nouveaux emprunts à percevoir en 2025 (cf rachat patrimoine 141 logements ERILIA)
- une hypothèse de charges d'intérêts des contrats d'échange de taux (SWAP) de 200 K€ contre 100 K€ en 2024.
- la rémunération des titres participatifs souscrits par la Banque des Territoires en avril 2021 et par le conseil départemental en octobre 2024 (30 K€).

8. Les charges exceptionnelles (Chapitre 67)

Chapitre	Intitulé	DM 2024	BP 2025	Variation
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 075 853	1 278 000	+18,8%

Ce chapitre porte en très grande partie sur la comptabilisation des valeurs nettes comptable des biens cédés (vente HLM, remplacement de composants) et des dépenses couvertes par assurances (sinistres).

La variation de ce chapitre s'explique principalement par :

- L'augmentation des valeurs nettes comptables des actifs cédés (25 ventes HLM + 2 ventes en bloc de 14 logements) attendues en 2025 et des renouvellements de composants (585 K€ en 2024 => 733 K€ en 2025)
- La hausse des dépenses couvertes par assurance suite à des sinistres (+ 100 K€)

9. Les dotations aux amortissements et provisions (Chapitre 68)

Chapitre	Intitulé	DM 2024	BP 2025	Variation
68	DOTATIONS AMORT ET PROV	8 450 000	8 430 000	+ 0,2 %

La variation attendue de ce chapitre n'est pas significative et n'appelle pas de commentaires particuliers

B. LES PRODUITS

1. Les produits des activités (Chapitre 70)

Chapitre	Intitulé	DM 2024	BP 2025	Variation
70	PRODUITS DES ACTIVITES	24 014 410	25 422 500	+ 5.8 %

Ce chapitre comptabilise essentiellement le quittancement de nos loyers et charges, il comporte en outre la prévision de vente des terrains à bâtir (156 K€).

- La récupération de charges est en augmentation de 239 K€ par répercussion des charges récupérables (Fluides, contrats d'entretien, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)
- la RLS est évaluée à un montant globalement similaire au montant attendu fin 2024 (1120 K€).
- les mises en service attendues en 2025 de 161 logements familiaux dont les 141 logements acquis auprès d'ERILIA, qui devraient générer 991 K€.

2. Variation des stocks (Chapitre 71)

Chapitre	Intitulé	DM 2024	BP 2025	Variation
71	VARIATION DES STOCKS	-28 600	1 457 000	

Ce chapitre comptabilise d'une part la contrepartie des dépenses d'études et de travaux des opérations de stocks immobiliers (cf chap 60 – PSLA Damazan et Villeneuve) et d'autre part les sorties de stock des biens vendus (déstockage) pour leur cout de revient (vente des terrains à bâtir). C'est la hausse importante inscrite des dépenses de travaux de production de stocks qui explique la forte variation.

3. La production immobilisée (Chapitre 72)

Chapitre	Intitulé	DM 2024	BP 2025	Variation
72	PRODUCTION IMMOBILISEE	280 000	280 000	

Sont comptabilisés sous ce chapitre le temps passé par les équipes dans la conduite des opérations d'investissement.

4. Les subventions d'exploitation (Chapitre 74)

Chapitre	Intitulé	DM 2024	BP 2025	Variation
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	20 000	40 000	+ 100 %

Ce chapitre enregistre les subventions d'exploitations : remise d'intérêts CDC, aides à l'embauche, aides diverses,....

5. Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

Chapitre	Intitulé	DM 2024	BP 2025	Variation
75	AUTRES PRODUITS	48 026	60 000	+ 25 %

Ce chapitre enregistre notamment les remboursements des formations de nos salariés par notre OPCA (Uniformation, organisme agréé collecteur de notre contribution à la formation professionnelle).

La valorisation des CEE (Certificats d'Economies d'Energie) est également comptabilisée sous cette rubrique.

6. Les produits financiers (Chapitre 76)

Chapitre	Intitulé	DM 2024	BP 2025	Variation
76	PRODUITS FINANCIERS	780 000	500 000	- 36 %

Le niveau de notre trésorerie devrait diminuer progressivement (réalisation des opérations préfinancées), les taux des marchés répercutés dans les comptes à terme sont prévus à la baisse. Il est prévu des produits financiers à la baisse.

7. Les produits exceptionnels (Chapitre 77)

Chapitre	Intitulé	DM 2024	BP 2025	Variation
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 274 750	4 416 000	+3 %

Les postes les plus significatifs de ce chapitre sont

- Les dégrèvements de taxe foncière (TFPB) consécutifs à des travaux d'accessibilité handicapé et d'économies d'énergie (300 K€)
- Les produits de cessions d'actif : 25 ventes HLM + 2 ventes en bloc à Villeneuve et à Castillonnes (2 759 K€ attendus en 2024 => 2 657 K€ estimés en 2025)
- Les amortissements de subventions d'investissement
- Les indemnités d'assurance en hausse, liées à l'hypothèse de plus des dépenses suites à sinistres (cf c/67)

8. Les reprises sur amortissements et provisions (Chapitre 78)

Chapitre	Intitulé	DM 2024	BP 2025	Variation
78	REPRISES SUR PROVISIONS	1 170 000	847 000	- 27.6%

Les reprises de provisions attendues sont les suivantes :

- Provision pour gros entretien : 300 K€ (idem 2024 – 2025)
- Provision pour créances douteuses (cf chap 65, admissions en non valeur) : 300 K€ vs 570 K€. De moindres effacements de dettes conduisent à de moindres reprises.
- Provision pour risques et charges financières (SWAP) : 247 K€ vs 300 K€ en 2024. Arrivée à échéance en aout 2025 du principal contrat (16 000 K€)

9. Les transferts de charges (Chapitre 79)

Chapitre	Intitulé	DM 2024	BP 2025	Variation
79	TRANSFERT DE CHARGES	28 000	25 000	-10,7 %

Ce chapitre est utilisé pour notamment répercuter à des tiers des charges engagées par l'organisme HLM pour leur compte. Comptabilisation principalement sous ce chapitre des frais de contentieux refacturés aux locataires et des dépenses engagées et refacturées aux copropriétaires. Pas de changement notable attendu entre 2024 et 2025

C. LE RESULTAT

	DM 2024	BP 2025	Variation	
			En Valeur	en %
TOTAL DES PRODUITS	30 586 586	33 047 500	2 460 914	8,0%
TOTAL DES CHARGES	29 230 534	31 450 235	2 219 701	7,6%
RESULTAT	1 356 052	1 597 265	241 213	17,8%

Le résultat 2025 serait en hausse de 241 K€ par rapport à l'attendu 2024

D. L'AUTOFINANCEMENT

1 - LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement est un indicateur permettant de dégager la différence entre les « produits encaissables » et les « charges décaissables » hors opérations liées à la cession d'éléments d'actif. Elle se calcule à partir du résultat comptable que l'on retire des charges et produits calculés (non décaissables et non encaissables) et des plus-values de cession du patrimoine.

	DM 2024	BP 2025	Variation	
			En Valeur	en %
RESULTAT	1 356 052	1 597 265	241 213	17,8%
+ VNC des actifs cédés, démolis, remplacés	634 853	783 000	148 147	23,3%
+ Dotations aux amortissements et provisions	8 450 000	8 430 000	-20 000	-0,2%
- Produits des cessions d'actifs	2 759 200	2 657 000	-102 200	-3,7%
- Quotes parts de subventions	900 000	1 100 000	200 000	22,2%
- Reprises sur amortissements et provisions	1 170 000	847 000	-323 000	-27,6%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	5 611 705	6 206 265	594 560	10,6%

2 – L'AUTOFINANCEMENT NET HLM

Le calcul de l'autofinancement net HLM est défini dans l'article R.423-1-4 du CCH. Il permet de mesurer la capacité de l'Office à générer une capacité d'autofinancement suffisante afin de couvrir les remboursements en capital des emprunts et intérêts compensateurs destinés à financer le parc locatif.

La capacité d'autofinancement 2025 retraitée permet de dégager un autofinancement net HLM de 2 160 K€ en hausse de 532 K€ par rapport à l'attendu 2024.

	DM 2024	BP 2025	Variation	
			En valeur	En %
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	5 611 705	6 206 265	594 560	10,6%
- Remboursement d'emprunts locatifs hors remboursement anticipés	3 984 385	4 046 700	62 315	1,6%
AUTOFINANCEMENT NET HLM	1 627 320	2 159 565	532 245	32,7%

3 – LE RATIO D'AUTOFINANCEMENT NET HLM

Le calcul du ratio d'autofinancement net HLM est défini par l'article R.423-9 du CCH. Il est obtenu à partir de l'autofinancement net HLM, rapporté à un dénominateur composé des produits financiers et des produits d'activités à l'exclusion de la récupération des charges locatives.

Si ce ratio est seulement observé lors de l'arrêté des comptes annuels, il est toutefois nécessaire de garder en référence, les obligations qui s'imposent au Directeur général en cas de non-respect des niveaux minimums, soit 0% sur une année, et 3% pour la moyenne sur les 3 derniers exercices (Cf arrêté du 10 décembre 2014).

« Lorsque, au titre d'un exercice donné, le ratio mentionné au premier alinéa est inférieur à l'un des taux de référence précités, le Directeur Général rend compte de cette situation et propose, s'il y a lieu, des mesures internes à mettre en œuvre pour redresser la situation financière de l'Office de manière pérenne. Les mesures proposées sont intégrées dans le rapport d'activité précité et font l'objet d'une délibération spécifique du Conseil d'Administration. »

	DM 2024	BP 2025	Variation	
			En valeur	En %
AUTOFINANCEMENT NET HLM (a)	1 627 320	2 159 565	532 245	32,7%
Produits financiers (comptes 76)	780 000	500 000	-280 000	-35,9%
Produits d'activité (comptes 70)	24 014 410	25 422 500	1 408 090	5,9%
Charges récupérées (comptes 703)	2 850 522	3 089 500	238 978	8,4%
Dénominateur du ratio (e = b + c - d)	21 943 888	22 833 000	889 112	4,1%
Ratio d'autofinancement net HLM (a / e)	7,42%	9,46%		
<i>Moyenne des 3 derniers exercices</i>	<i>9,83%</i>	<i>9,32%</i>		

III. LE TABLEAU DE FINANCEMENT

EMPLOIS	DM 2024	BP 2025
INVESTISSEMENTS		
STRUCTURE LOGICIELS	60 000	30 000
STRUCTURE EQUIPEMENTS	81 230	247 500
PRODUCTION LOGEMENTS	4 584 441	20 175 783
PRODUCTION GENDARMERIE		1 506 435
TRAVAUX LOURDS DE REHABILITATION	6 465 290	6 237 355
TRAVAUX D'AMELIORATION SUR LOGEMENTS DIFFUS	884 986	1 797 180
TOTAUX	12 075 947	29 994 253

EMPLOIS	DM 2024	BP 2025
REMBOURSEMENT DETTES		
REMBOURSEMENTS EMPRUNTS (*)	3 984 385	4 133 529
REMBOURSEMENTS ANTICIPES EMPRUNTS	250 000	500 000
REMBOURSEMENTS DEPOTS DE GARANTIE LOCATAIRES	120 000	120 000
TOTAUX	4 354 385	4 753 529
<i>(*) dont emprunts locatifs</i>	<i>3 984 385</i>	<i>4 046 700</i>

TOTAL DES EMPLOIS	16 430 332	34 747 782
--------------------------	-------------------	-------------------

RESSOURCES	DM 2024	BP 2025
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	5 611 705	6 206 265
PRODUITS DE CESSIONS D'ACTIFS	2 759 200	2 657 000
SUBVENTIONS (notifications)	576 500	4 547 850
EMPRUNTS (encaissements)	2 126 738	19 893 122
TITRES PARTICIPATIFS	1 000 000	0
ENCAISSEMENT DG (locataires entrants)	130 000	130 000
TOTAL DES RESSOURCES	12 204 143	33 434 237

POSTES	DM 2024	BP 2025
TOTAL DES EMPLOIS	16 430 332	34 747 782
TOTAL DES RESSOURCES	12 204 143	33 434 237
VARIATION FONDS DE ROULEMENT	-4 226 189	-1 313 545

A. LES EMPLOIS

1. Les acquisitions d'immobilisations pour la structure

INVESTISSEMENTS	DM 2024	BP 2025
STRUCTURE LOGICIELS	60 000	30 000
STRUCTURE EQUIPEMENTS	81 230	247 500
TOTAUX	141 230	277 500

Les investissements de structures 2025 portent essentiellement sur les projets d'évolution de notre système d'information d'une part, l'installation de panneaux photovoltaïques au siège et l'aménagement d'un point d'accueil de l'office d'autre part.

2. Les acquisitions d'immobilisations pour la production de logements

INVESTISSEMENTS	DM 2024	BP 2025
PRODUCTION LOGEMENTS	4 585 441	21 682 219

Les **opérations en cours** fin 2024 qui vont se poursuivre en 2025 représentent un coût estimé à

4 982 K€ pour la production de 57 logements familiaux implantés sur 4 communes :

- SAINT BARTHELEMY D'AGENAIS - RUE DE LA VIERGE : 6 logements
- BON ENCONTRE – ANATOLE FRANCE 4 logements
- COCUMONT – LES VIGNERONS 6 logements
- STE BAZEILLE – LABASTIDE 41 logements

Pour la production de **structures collectives**, une opération en cours fin 2024 va se poursuivre en 2025, pour un cout évalué à **913 K€** :

- VILLENEUVE SUR LOT - FJT LAKANAL : 14 logements

Les **opérations susceptibles de démarrer en 2025** s'élèvent à **8 807 K€** pour 328 logements familiaux implantés sur 18 communes : Tonneins, Bon rencontre, Fumel, Marmande, Monflanquin, Le passage, Villeneuve sur Lot, Port Ste Marie, St vite, Miramont de Guyenne, Lauzun, Damazan, Marmande, Casteljaloux, Barbaste, Houilles, Castelculier, Layrac. A noter des travaux prévus dans les 3 résidences rachetées à ERILIA comportant au total 141 logements, situés à Marmande et Casteljaloux.

Une opération de structure collective et une opération de gendarmerie sont susceptibles d'être engagées en 2025. Il s'agit de respectivement l'acquisition amélioration de l'EHPAD de SOS et de la gendarmerie de FUMEL pour des couts de **5 219 K€** et **1 506 K€**.

Une enveloppe de **255 K€** permettant de financer les études des nouvelles opérations est inscrite au budget 2025

Le montant total des crédits budgétaires 2025 de dépenses de développement (logements familiaux, foyers, gendarmeries) tant en constructions neuves qu'en acquisitions améliorations,

s'élèvent
21 682 K€.

donc

à

3. Les acquisitions d'immobilisations pour les réhabilitations

INVESTISSEMENTS	DM 2024	BP 2025
REHABILITATIONS LOURDES	6 465 290	6 237 355
REHABILITATIONS PATRIMOINE DIFFUS	884 986	1 797 180
TOTAUX	7 350 276	8 034 534

Identifiées lors de la mise à jour du Plan Stratégique de Patrimoine, les opérations de réhabilitations lourdes donnant lieu à études et/ou travaux en 2025 sont :

- MARMANDE résidence LA GRAVETTE	4 200 K€
- STE BAZEILLE – résidence SERIGNAC COLLECTIFS	841 K€
- MARMANDE résidence CHATEAU D EAU	422 K€
- CASTELJALOUX résidence TARIDON	400 K€
- CASSENEUIL résidence BELLERIVE	50 K€
- MARMANDE résidence LOLYA	200 K€
- LE PASSAGE résidence TOUNIS	124 K€

Les opérations portant sur la réhabilitations du patrimoine diffus représentent 24 programmes d'investissements identifiés pour un coût évalué à 1 797 K€.

4. Les remboursements des emprunts

INVESTISSEMENTS	DM 2024	BP 2025
REMBOURSEMENTS EMPRUNTS	3 984 385	4 133 529
REMBOURSEMENTS ANTICIPES EMPRUNTS	250 000	500 000
TOTAUX	4 234 385	4 633 529

Les remboursements anticipés considèrent l'hypothèse de vente de 25 logements x 20 K€ soit 500 K€ :

5. Les remboursements des dépôts de garantie des locataires sortants

EMPLOIS	DM 2024	BP 2025
REMBOURSEMENTS DEPOTS DE GARANTIE LOCATAIRES	120 000	120 000

Ce poste n'appelle pas de commentaires particuliers

B. LES RESSOURCES

1. La capacité d'autofinancement

RESSOURCES	DM 2024	BP 2025
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	5 611 705	6 206 265

Ce poste a été commenté précédemment cf. le chapitre II « Le Compte de résultat » section D « La Capacité d'Autofinancement ».

La capacité d'autofinancement constitue une ressource interne. Elle est générée par l'activité de l'organisme.

2. Les produits de cessions d'éléments de l'actif immobilisé

RESSOURCES	DM 2024	BP 2025
PRODUITS DE CESSIONS D'ACTIFS	2 759 200	2 657 000

Le poste « Cessions d'éléments d'actif » a été commenté précédemment cf. le chapitre II « Le Compte de résultat » section B « Les produits » chapitre 77.

3. Les notifications de subventions

RESSOURCES	DM 2024	BP 2025
SUBVENTIONS (notifications)	576 500	4 547 850

Les subventions portant sur les opérations susceptibles de démarrer en 2025 s'élèvent à 3 532 K€ (dont EHPAD de SOS) et celle qui devraient être déposées dans la programmation 2025 sont évaluées à 425 K€ (85 logts x 5000 €)

4. Les encaissements d'emprunts et titres participatifs

RESSOURCES	DM 2024	BP 2025
EMPRUNTS (encaissements)	2 126 738	19 893 122
TITRES PARTICIPATIFS	1 000 000	
TOTAUX	3 126 738	19 893 122

Les emprunts à encaisser en 2025 évalués à 19 893 K€ portent sur les opérations de production en cours fin 2024 pour 6 580 K€, sur les opérations de production devant démarrer en 2025 pour 10 113 K€ et sur les opérations de réhabilitation pour 3 200 K€

5. Les encaissements de dépôts de garantie

RESSOURCES	DM 2024	BP 2025
ENCAISSEMENT DG (locataires entrants)	130 000	130 000

Ce poste n'appelle pas de commentaires particuliers

C. LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT

POSTES	DM 2024	BP 2025
TOTAL DES EMPLOIS	16 430 332	34 747 782
TOTAL DES RESSOURCES	12 204 143	33 434 237
VARIATION FONDS DE ROULEMENT	-4 226 189	-1 313 545

Le fonds de roulement (excédent des ressources stables sur les emplois permanents) d'Habitatlys s'élève à 23 018 K€ au 31/12/2023 (cf DIS FOPH)

2024 prévoit un prélèvement de 4 226 K€ (cf ci-dessus) soit un fonds de roulement attendu de 18 792 K€ au 31/12/2024.

A l'issue de l'année 2025, compte tenu du prélèvement attendu de 1 314 K€, il devrait s'établir à 17 478 K€

Notre ratio de 4 022 € de fonds de roulement par logement attendu fin 2024 serait ainsi ramené à 3 635 € fin 2025.

IV. CONSTATS ET CONCLUSIONS

Le Budget Primitif de l'exercice 2025 présente donc les caractéristiques suivantes :

↳ Un résultat prévisionnel	1 597 K€
↳ Une capacité d'autofinancement prévisionnelle	6 206 K€
↳ Un autofinancement net HLM (Art.R.423-9 CCH)	2 160 K€
↳ Un ratio d'autofinancement net HLM annuel	9,46 %
↳ Une moyenne triennale du ratio d'autofinancement net HLM	9,32 %
↳ Un prélèvement sur le fonds de roulement	1 314 K€

Le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur le projet de Budget Primitif de l'exercice 2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Conseil d'Administration – Session ordinaire

Séance ordinaire du 17 décembre 2024

Objet : Perte sur créances irrécouvrables

Le Conseil d'Administration d'HABITALYS, Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du siège, 1080 avenue du Midi à Agen, le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures, sous la présidence de M. Thomas BOUYSSONNIE.

Étaient présents

M. BOUYSSONNIE, Mme CASTELLI, M. DEMEL, M. DUTHIL, Mme GARCIA-IZQUIERDO, Mme GROSSIAS, Mme KHERKHACH, M. LABROUSSE, Mme LAVERGNE DE CERVAL, Mme PALAZE, Mme PITOUS, Mme SALLES, M. SOULIER-MARATUECH, Mme VEZINAT.

Étaient absents ou excusés

M. COSTA, M. CONSTANS, Mme DEFFIET, M. GIRARDI, Mme LAVIT, M. PICARD.

Étaient représentés par pouvoir

M. BIASOTTO, donne pouvoir à M. BOUYSSONNIE,
M. BILIRIT donne pouvoir à Mme SALLES,
Mme FIGUES donne pouvoir à Mme PALAZE.

Assistaient également à la séance

M. GUINANDIE, Directeur Général,
Mme HAFFNER, Directrice générale adjointe,
M. BIZE, Directeur du patrimoine,
M. MALIEN, Directeur Financier,
Mme CIEMNIEWSKI, responsable projets,
M. LALANE, représentant le CSE.

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2024 :

Vu que la perte sur créances irrécouvrables succède à l'admission en non-valeur que proposait alors le Trésor Public,

Vu que la perte sur créances irrécouvrables s'établit par décision de l'organisme selon sa nature :

- Les créances irrécouvrables sur appréciation des services selon l'opportunité de recouvrir,
- Les créances issues de successions vacantes ou en déshérence,
- Les créances prescrites,
- Les créances irrécouvrables suite à attestation d'irrecouvrabilité dressée par commissaire de justice,
- Les créances irrécouvrables suite à décision de justice,
- Les créances inférieures à 30 €,

Considérant la recommandation du Commissaire aux comptes d'admettre pour cet exercice, une perte sur créances irrécouvrables au moins 50% supérieure aux derniers exercices afin d'apurer le stock de créances considérées irrécouvrables au sens des dispositions légales,

Considérant les dispositions de l'article D423-1-5 du Code de la Construction et de l'Habitation précisant que « *Les sommes dues à titre de loyers, charges et accessoires par les locataires partis et par les locataires dont la dette est supérieure à un an font l'objet d'une dépréciation en totalité.* ».

Considérant que l'Office a déjà admis 232 243,98 € sur le budget modifié de 500 000 € sur l'exercice,

Considérant que l'Office fait état à ce jour d'une perte totale sur créances irrécouvrables s'élevant à 228 136,87€, réparti comme suit :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| • Appréciation de services : | 21 087,91 € représentant 8 dossiers, |
| • Successions vacantes ou en déshérence : | 16 688,19 € représentant 1 dossier, |
| • Créances prescrites : | 91 002,29 € représentant 51 dossiers, |
| • Certificats d'irrecouvrabilité : | 92 759,53 € représentant 24 dossiers, |
| • Décisions de justice : | 6 575,28 € représentant 3 dossiers, |
| • Dettes inférieures à 30€ | 23,68 € représentant 4 dossiers, |

Délibère et décide à l'unanimité :

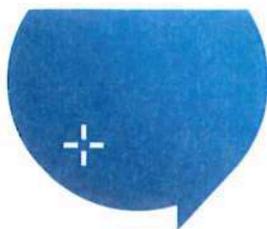
- De procéder au passage à la perte sur créances irrécouvrables la somme de 228 136,87 € selon la répartition exposée ci-avant, portant ainsi le total sur l'exercice à 460 380,85 €,
- D'autoriser le Directeur Général ou son adjointe en cas d'empêchement ou d'absence, à signer tout document se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Agen, le 17 décembre 2024,

Le Directeur Général,

Bruno GUINANDIE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Conseil d'Administration – Session ordinaire

Séance ordinaire du 17 décembre 2024

Objet : Adhésion de l'OPH à France Travail à compter du 1er janvier 2025

Le Conseil d'Administration d'HABITALYS, Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du siège, 1080 avenue du Midi à Agen, le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures, sous la présidence de M. Thomas BOUYSSONNIE.

Étaient présents

M. BOUYSSONNIE, Mme CASTELLI, M. DEMEL, M. DUTHIL, Mme GARCIA-IZQUIERDO, Mme GROSSIAS, Mme KHERKHACH, M. LABROUSSE, Mme LAVERGNE DE CERVAL, Mme PALAZE, Mme PITOUS, Mme SALLES, M. SOULIER-MARATUECH, Mme VEZINAT.

Étaient absents ou excusés

M. COSTA, M. CONSTANS, Mme DEFFIET, M. GIRARDI, Mme LAVIT, M. PICARD.

Étaient représentés par pouvoir

M. BIASOTTO, donne pouvoir à M. BOUYSSONNIE,
M. BILIRIT donne pouvoir à Mme SALLES,
Mme FIGUES donne pouvoir à Mme PALAZE.

Assistaient également à la séance

M. GUINANDIE, Directeur Général,
Mme HAFFNER, Directrice générale adjointe,
M. BIZE, Directeur du patrimoine,
M. MALIEN, Directeur Financier,
Mme CIEMNIEWSKI, responsable projets,
M. LALANE, représentant le CSE.

Le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Lot et Garonne,
Habitayls,

Vu la Directive de l'UNEDIC du 21 juillet 2006,

Vu la décision de l'Office Public de l'Habitat de Lot et Garonne du 1er octobre de la même année de ne plus adhérer et de ne plus cotiser au régime d'assurance chômage géré par Pôle Emploi,

Considérant l'Arrêt de la Cour de Cassation du 26 septembre 2024 qui pourrait désormais conditionner le bénéfice de la réduction générale des cotisations à l'adhésion de l'Office à France Travail,

Et conformément aux recommandations de l'USH,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- d'adhérer de manière irrévocable au régime général de l'assurance chômage pour l'ensemble des salariés (contrats de droit privé et fonctionnaires) d'Habitayls,
- d'abroger toute délibération antérieure instituant le régime de l'auto assurance chômage.

Fait et délibéré en séance, le jour, le mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Agen le, 17 décembre 2024



Pour le Directeur Général,
Par délégation,

Katia HAFFNER
Directrice Générale Adjointe



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Conseil d'Administration – Session ordinaire

Séance ordinaire du 17 décembre 2024

Objet : Accord collectif portant sur les réparations locatives

Le Conseil d'Administration d'HABITALYS, Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du siège, 1080 avenue du Midi à Agen, le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures, sous la présidence de M. Thomas BOUYSSONNIE.

Étaient présents

M. BOUYSSONNIE, Mme CASTELLI, M. DEMEL, M. DUTHIL, Mme GARCIA-IZQUIERDO, Mme GROSSIAS, Mme KHERKHACH, M. LABROUSSE, Mme LAVERGNE DE CERVAL, Mme PALAZE, Mme PITOUS, Mme SALLES, M. SOULIER-MARATUECH, Mme VEZINAT.

Étaient absents ou excusés

M. COSTA, M. CONSTANS, Mme DEFFIET, M. GIRARDI, Mme LAVIT, M. PICARD.

Étaient représentés par pouvoir

M. BIASOTTO, donne pouvoir à M. BOUYSSONNIE,
M. BILIRIT donne pouvoir à Mme SALLES,
Mme FIGUES donne pouvoir à Mme PALAZE.

Assistaient également à la séance

M. GUINANDIE, Directeur Général,
Mme HAFFNER, Directrice générale adjointe,
M. BIZE, Directeur du patrimoine,
M. MALIEN, Directeur Financier,
Mme CIEMNIEWSKI, responsable projets,
M. LALANE, représentant le CSE.

Le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Lot et Garonne,

Vu l'accord collectif signé le 8 décembre 2011, dans les conditions d'application de l'article 2 de la loi 86-1290 du 23 décembre 1986.

Vu que cet accord collectif vise l'ensemble du patrimoine d'HABITALYS et concerne la procédure état des lieux, la grille de vétusté, le barème des réparations locatives. Ce dernier a fait l'objet de modifications par le passé, toutes validées par le Conseil,

Vu la pratique régulière des états des lieux et la hausse constante des tarifs de remise en état des logements ont conduit les services de l'Office à imaginer le cadre d'un nouvel accord,

Considérant que le projet a fait l'objet de discussions et d'échanges à l'occasion des réunions du conseil de concertation locative des 27 mai et 22 novembre 2024 avec l'objectif de simplifier et d'adapter nos pratiques puis d'actualiser le coût des réparations locatives,

Considérant le résultat des votes dont il ressort une abstention, un vote contre et 15 votes pour.

DECIDE :

- D'approuver le nouvel accord collectif portant sur les réparations locatives, la grille de vétusté et son barème pour que celui-ci entre en vigueur dès le 1er janvier 2025,
- D'autoriser le Directeur Général, ou en cas d'absence ou d'empêchement, la Directrice Générale Adjointe, à signer tout document se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Agen, le 18 décembre 2024

Le Directeur Général,

 
Bruno GUINANDIE

